

Hérouville Saint Clair, le 4 novembre 2024

Affaire suivie par :
Martine BABIN
Gestionnaire

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'Education
nationale du Calvados

Tél. 02 31 45 95 61
Mél. dsden14-psep3@ac-normandie.fr

à

DSDEN 14
2, Place de l'Europe
BP 90036
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants
du premier degré public
S/C de mesdames les inspectrices et de messieurs les
inspecteurs de l'Education nationale en charge de
circonscription

Objet : mouvement interdépartemental - Rentrée 2025

Références :

- Loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024, BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024 ;
- Note de service relative à la "Mobilité des personnels enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2025" du 22 octobre 2024, parue au BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024.

J'attire votre attention sur le fait que l'ensemble des règles et des procédures du mouvement interdépartemental, y compris le détail des éléments de barème, figurent désormais dans les Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, Annexe 1 Section 2.1 « L'organisation du mouvement interdépartemental ». La note de service ministérielle apporte, quant à elle, des précisions concernant le calendrier et les modalités techniques de connexion.

Je vous invite, par conséquent, à lire l'ensemble de ces informations avec la plus grande attention.

1) Précisions sur la procédure et le calendrier :

Mardi 5 novembre 2024	Ouverture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle accessible, les jours ouvrés, entre 9h00 et 18h30 au 01 55 55 44 44.
Formulation des demandes	
Mercredi 6 novembre 2024 à 12h00	Ouverture de l'application SIAM permettant la saisie des vœux. Connexion via votre bureau virtuel : https://bv.ac-normandie.fr Possibilité à tout moment d'enregistrer, de consulter, de modifier ou d'annuler votre demande. → N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux en raison des risques d'encombrement du serveur.
Mercredi 27 novembre 2024 à 12h00	Clôture de l'application SIAM et fermeture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle. Ouverture de la cellule mouvement départementale : 02 31 45 95 61 – Martine BABIN
Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives	
A compter du jeudi 28 novembre 2024	Envoi de la confirmation de votre demande de changement de département dans votre boîte électronique I-prof. → <u>Si vous n'avez pas reçu la confirmation de votre demande, veuillez sans délai prendre contact avec le PSEP.</u>

<p>Jeudi 12 décembre 2024 au plus tard</p>	<p>Date limite de retour de votre confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives. Vous devez éditer, compléter et signer votre confirmation de demande puis la retourner, accompagnée des pièces justificatives, <u>par courriel</u>, à l'adresse : dsden14-psep3@ac-normandie.fr → Le délai prévu pour le retour des documents étant court, il est vivement conseillé de préparer à l'avance vos pièces justificatives. → <u>L'absence de transmission de la confirmation de demande, au plus tard le 12 décembre 2024, entraînera automatiquement l'annulation de votre participation au mouvement.</u> → <u>Tout dossier incomplet ne pourra prétendre à une majoration de barème.</u></p>
---	--

Demandes de modification et demandes tardives

<p>Lundi 13 janvier 2025 au plus tard</p>	<p>Date limite de réception des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.</p>
--	--

Phase de consultation des barèmes initiaux

<p>Mercredi 15 janvier 2025</p>	<p>Affichage des barèmes initiaux dans l'application SIAM.</p>
<p>Du mercredi 15 janvier au mercredi 29 janvier 2025</p>	<p>Phase de demandes de correction des barème initiaux formulées par les enseignants. → Le formulaire de demande de correction de barème vous sera transmis via I-prof le 15 janvier 2025. → Pour toute demande de correction de barème, vous devez transmettre ce formulaire, <u>au format Excel et exclusivement par voie électronique</u> à l'adresse dsden14-psep3@ac-normandie.fr, en joignant, si nécessaire les justificatifs complémentaires utiles. → <u>A compter du mercredi 5 février 2025, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel et sont arrêtés définitivement.</u> → Une réponse individuelle vous sera apportée, via I-prof, au plus tard le mardi 4 février 2025.</p>

Demandes d'annulation de participation

<p>Mardi 4 février 2025 au plus tard</p>	<p>Date limite de réception des demandes d'annulation de participation. → Vous devez transmettre votre demande d'annulation de participation <u>exclusivement par voie électronique</u>, à l'adresse : dsden14-psep3@ac-normandie.fr</p>
---	--

Phase de publication des barèmes arrêtés

<p>Mercredi 5 février 2025</p>	<p>Affichage des <u>barèmes définitifs</u> dans l'application SIAM.</p>
--------------------------------	--

Résultats

<p>Mercredi 12 mars 2025 à 12h</p>	<p>Diffusion individuelle des résultats aux candidats, par le ministère.</p>
--	---

2) Demandes au titre du handicap :

Pour toute demande de bonification exceptionnelle de barème au titre du handicap, il convient de vous reporter à l'Annexe 1, alinéa 2.1.2.2.1 « Demandes formulées au titre du handicap » des Lignes directrices de gestion ministérielles mentionnées en référence, accessible via le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special5/MENH2428666X>

Parallèlement à votre inscription en ligne, vous devez déposer **le mercredi 27 novembre 2024 au plus tard**, votre demande d'appui médical auprès du médecin de prévention (168, rue Caponière - B.P. 46184 - 14061 Caen Cedex), à l'aide du **formulaire téléchargeable dans l'application SIAM**, sous pli cacheté, avec la mention « Confidentiel, secret médical ». Le médecin de prévention appréciera notamment si la demande correspond à un besoin expressément lié au handicap et non à une convenance personnelle.

Vous devez également transmettre, le jeudi 12 décembre 2024 au plus tard, par courriel, à l'adresse : dsden14-psep3@ac-normandie.fr, avec votre confirmation de demande de mutation signée, la copie de votre demande d'appui médical (sans documents et sans informations relevant du secret médical).

A toutes fins utiles, je vous rappelle les coordonnées de la MDPH du Calvados : 17 rue du 11 Novembre, 14000 CAEN ; Tél : 0 800 10 05 22, pour toutes les démarches concernant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de l'invalidité.

3) Mouvement PoP (Mouvement national sur postes à profil) :

Les enseignants qui le souhaitent pourront parallèlement ou uniquement participer au mouvement PoP via l'application Colibris, accessible via le menu SERVICES d'I-prof, afin de postuler sur un ou plusieurs postes à profil d'autres départements ou du Calvados. Il est rappelé que l'acceptation d'un poste dans le cadre de ce mouvement est définitive et qu'elle entraîne, le cas échéant, l'annulation de la participation au mouvement interdépartemental. Les enseignants mutés via ce dispositif s'engagent à occuper le poste obtenu pendant 3 ans.

Calendrier du mouvement PoP :

Mardi 5 novembre 2024	Ouverture de la plateforme « Info mobilité » <u>ministérielle</u> accessible, les jours ouvrés, entre 9h00 et 18h30 au 01 55 55 44 44.
Mercredi 6 novembre 2024 à 12h00	Ouverture de l'application Colibris permettant la saisie des vœux.
Mercredi 27 novembre 2024 à 12h00	Fermeture de l'application Colibris. Fermeture de la plateforme Info mobilité ministérielle.
Du jeudi 28 novembre 2024 au mardi 21 janvier 2025	Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens par les services départementaux.
Mercredi 22 janvier 2025	Date limite d'annulation des vœux .
Vendredi 24 janvier 2025	Date limite de classement des agents sur les postes par les services départementaux.
Mercredi 19 février 2025 à 12h00	Communication des résultats par courriel.

Des informations complémentaires sur ce mouvement seront disponibles sur le portail ministériel dédié accessible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>.


Armelle FELLAHI

Copies pour information :

- Médecin de prévention
- DRH
- Conseillère ressources humaines de proximité